



But et intérêt de l'activité

- S'approprier la notion de laïcité.
- Echanger et débattre en acceptant l'opinion d'autrui.
- Sensibiliser au vivre ensemble.

La rivière laïque

Séance n° 2



1 h30



Collège
Lycée



Intérieur

Matériel

- 1 corde



Planète
Citoyenneté et
Environnement

PARCOURS Vivre la citoyenneté

1 / L'animation



90 mn

L'animateur divise la salle en deux parties séparée par une rivière fictive (corde tendue entre deux chaises).

Il détermine deux rives, celle du « **pour/accord** » et celle du « **contre/désaccord** »

Les participants n'ont pas le droit de rester au milieu de la rivière, le positionnement est obligatoire.

L'animateur propose ensuite une série d'affirmations dont la réponse doit être fermée (pour ou contre)

Pour chaque affirmation, les participants se positionnent d'un côté de la rivière en fonction de leur analyse ou ressenti. Une fois les participants positionnés, le débat s'ouvre entre eux.

Pendant toute la durée des échanges, les participants ont la possibilité de changer de rive.

L'animateur ne doit jamais prendre parti, il lui appartient d'animer le débat en interrogeant les différentes - rives – et en privilégiant la prise de parole des personnes qui changent de rive.

Conseils Pédagogiques

- *il est intéressant de changer les rives après chaque affirmation pour éviter que certains élèves « s'endorment » et restent toujours dans le camp du pour ou du contre.*



PARCOURS Vivre la citoyenneté

2/ Les affirmations

- un enfant/animateur annonce au début d'une activité physique qu'il pratique le ramadan, on ne doit pas le faire participer et donc de le remplacer par un autre.
- En pleine campagne des élections, un enfant/animateur porte un T-shirt anti FN, on ne dit rien de toute façon c'est un parti politique non républicain,
- l'arbre de Noël n'a pas sa place dans le hall de l'établissement,
- avec la laïcité, on a le droit de croire en Dieu ou de ne pas croire,
- la laïcité ne permet pas de pratiquer sa religion librement,
- la laïcité permet de donner de l'argent aux religions quand elles le demandent
- un élève a le droit de porter un signe religieux discret,
- le chef d'établissement peut porter un signe religieux discret,
- un individu peut manifester sa foi dans la rue.